





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-373**

Séance publique du

18 juillet 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc193973-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : EGLISE DE LA MADELEINE- AUTORISATION DE POURSUITE ET D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DES INTERIEURS ET DES SALLES ANNEXES DE L'EGLISE - AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA PHASE DE MAITRISE D'OEUVRE ET DES DIAGNOSTICS COMPLEMENTAIRES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
 Direction Des Musées & Du Patrimoine
 Culturel

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 18 JUILLET 2016

Nomenclature : 1.1
 Marchés publics

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHAZEAU Maurice, M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : EGLISE DE LA MADELEINE- AUTORISATION DE POURSUITE ET D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DES INTERIEURS ET DES SALLES ANNEXES DE L'EGLISE - AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA PHASE DE MAITRISE D'OEUVRE ET DES DIAGNOSTICS COMPLEMENTAIRES - DEMANDES DE SUBVENTIONS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Fermée pour des raisons de sécurité depuis 2007, l'église de la Madeleine se présente aujourd'hui sous son aspect de grande église conventuelle de la fin du XVII^e siècle.

Le couvent des Dominicains auquel elle appartient, a été fondé au XIII^e siècle. On ne possède pas d'informations sur l'église primitive.

Une église est reconstruite au milieu du XIV^e siècle et quelques éléments très ténus ont pu en être repérés qui participent de la restitution d'un vaisseau unique.

A partir du XV^e siècle et au XVI^e, des chapelles latérales privées sont construites dont seules les deux premières ont été préservées dans la construction de la fin du XVII^e. En effet à partir de 1691, les frères Vallon, architectes, vont transformer l'édifice et le moderniser en le rehaussant. Les murs gouttereaux du XIV^e sont percés, un transept avec coupole est créé, des bas-côtés sont organisés en unifiant les chapelles latérales, etc.

La façade principale rehaussée à la fin du XVII^e siècle, ne sera transformée que beaucoup plus tardivement par H. Revoil dans la deuxième moitié du XIX^e siècle par le plaquage d'une nouvelle façade.

L'îlot du couvent des Prêcheurs est un ensemble complexe qui comprend un ensemble conventuel, une église et un ensemble de constructions adossées au sud et à l'est.

L'église de la Madeleine, propriété de la Ville d'Aix-en-Provence, est affectée au culte catholique et lui sera restitué après travaux. Son activité pourra être complétée de propositions culturelles occasionnelles du type concerts (grand orgue « Isnard » et orgue de chœur en particulier mais autres également).

La présentation et l'implantation d'un « Trésor des églises d'Aix-en-Provence » est à prendre en considération pour la présentation d'un choix restreint d'œuvres. Ce « Trésor » constituant le point de départ d'un circuit de découverte des églises de la ville.

Historique des interventions 2008-2014 :

Phase 1 : une première phase de travaux urgents a été conduite à partir de 2008-2009. Sous la direction de François BOTTON, A.C.M.H et après acquisition par la Ville de l'essentiel des bâtiments adossés au sud, le long de la rue Portalis. Elle a conduit à reprendre (au sud, mais également au nord), des contreforts très détériorés et menaçant la stabilité de l'église.

Phase 2 : la mise sous surveillance et l'observation de la construction ont montré, au delà de la question des contreforts, divers mouvements d'instabilité qui ont conduit de 2012 à 2014 (architecte François BOTTON) à des interventions beaucoup plus lourdes :

- mise hors d'eau de l'édifice par la restauration des charpentes, couvertures, parties sommitales et vitraux,
- confortement du sol d'assise et des piles du transept (deux piliers sud et pilier nord/ouest)
- travaux structurels intérieurs divers.

Ces interventions structurelles puis de restauration-conservation des parties hautes ont été conduites parallèlement à la recherche de décors peints, vestiges des époques médiévale et moderne : outre la chapelle des Matheron où les décors étaient (mal) connus, le chœur dont le trompe-l'œil, a fait l'objet d'une étude déjà ancienne (Gloton et *alii.*), la dépose des tableaux a mis en évidence des vestiges de décor dans la croisée sud du transept et au-dessus de l'autel du bas côté nord. D'autres ont été repérés, modestement au sud et de façon plus importante dans la nef nord (étude Sinopia, 2015).

Cet édifice présentait, lors de sa fermeture, environ 150 œuvres accrochées. Il reste dans l'église un certain nombre de plaques commémoratives, ex-votos en marbre gravé, statues, mobilier et plaques funéraires qui n'ont pas été déposées.

Toutes les œuvres décrochées font partie d'un programme de restauration dont les contraintes techniques et financières conduiront à une conclusion en 2020. L'essentiel des œuvres de l'église est protégé au titre des monuments historiques.

Face à des problèmes récurrents d'humidité, une étude a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements des réseaux dans le jardin du cloître et un fonctionnement général défectueux des circulations hydrauliques sans que l'ensemble des causes en soient clairement mises en évidence. En 2016, La Direction de l'exploitation de l'eau et de l'assainissement de la ville complète les investigations.

Phase 3 : cette phase est en cours, elle a pour objectif la restauration de la façade rue Portalis ainsi que des deux bâtiments adossés rue Portalis (20 place des Prêcheurs et 1 rue Portalis) et

de la façade principale pour lesquels un Maître d'œuvre a été désigné en 2016 (équipe Vincent Brunelle, ACMH).

La **phase 4**, qui nous concerne aujourd'hui, porte sur la maîtrise d'œuvre, les diagnostics complémentaires des travaux de restauration et d'achèvement des intérieurs de l'église.

Il s'agit de restaurer et de valoriser les intérieurs de l'église et les bâtiments annexes (déambulatoire du cloître sud et est, sacristie et dépendances, circulations).

La période de référence est l'aménagement de l'église des frères Vallon (fin XVIIe-début XVIIIe siècle). Mais de nombreux aménagements du XIXe siècle ou antérieurs à l'église « Vallon » doivent évidemment être pris en considération (décors chapelle Ste Geneviève, Matheron, baptistère, autels, etc.).

L'équipe de maîtrise d'œuvre conduira les travaux de restauration et de valorisation jusqu'à leur phase finale de l'ensemble des éléments mentionnés comprenant :

1. La restauration des parties basses et des sols de l'église et toutes ses chapelles.
2. La restauration des décors (peintures) selon les choix (chœur, chapelle Ste Geneviève, chapelle Matheron, croisée du transept, etc.)
3. La restauration des annexes dont la sacristie et les déambulateurs sud (parties basses et hautes) et est du cloître dans leur intégralité
4. La restauration de la chapelle Peiresc et les couloirs de desserte.
5. La restauration du mobilier liturgique ancien (autels, baptistère....) et tous éléments du décor subsistant (plaque de marbre, décors peints, etc.)
6. Les travaux liés à l'éclairage, au chauffage, aux conditions d'accès et de sécurité et tous les travaux en liaison avec la conformité réglementaire d'un établissement recevant du public.
7. La vérification de certaines zones au niveau des toitures et des charpentes et des planchers (Toiture Nord et Nord Est au niveau du cloître, ferme au-dessus du chœur, plancher au-dessus de la chapelle du tiers ordre, par exemple)
- 8.

L'accrochage (sûreté, éclairage...) du mobilier (toiles et statues essentiellement) actuellement en restauration et aménagement des espaces spécifiques consacrés pour l'un à « L'Annonciation » et pour l'autre à l'histoire du Couvent des Prêcheurs fera l'objet d'un marché spécifique confié à des professionnels de la restauration des œuvres d'art.

Ainsi que toutes opérations nécessaires à la bonne conservation des lieux et des œuvres abritées (hygrométrie et thermométrie) en prenant en considération les demandes du clergé, affectataire, pour la gestion des lieux. En effet, le projet de restauration devra être attentif :

- au projet culturel présenté par le diocèse qui fait état des besoins spécifiques au fonctionnement de l'église, à la pratique du culte et à l'usage culturel de l'édifice.
- au parti pris de restitution qui fixe la date de référence l'esthétique de l'église à la fin du XVIIe-début XVIIIe siècle ce qui n'est pas sans conséquence sur les aménagements du XIXe (autels, peintures murales, etc.) ou antérieurs (chapelle des Matheron).
-

Le montant prévisionnel de cette mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 280 000,00 € et les diagnostics complémentaires préalables sont eux estimés à 75 000,00 €.

En conséquence, mes chers collègues, il vous est proposé de bien vouloir :

- **ADOPTER** le principe de la poursuite de la phase 4 c'est-à-dire l'achèvement des travaux de restauration et de valorisation des intérieurs et des salles annexes de l'Eglise de la Madeleine ;
- **AUTORISER** le lancement d'une consultation pour recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre dédiée à cette phase 4 ;

- **DIRE** que la dépense correspondante à la première étape de cette phase 4 concernera la mission de diagnostic complémentaire détaillée dans la fiche opérationnelle ci-jointe dont le montant est estimé à 75 000,00 €, sera inscrite et imputée au budget de la Ville, direction des Musées et du Patrimoine culturel, section investissement chapitre (à compléter) qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **AUTORISER** madame le Maire ou l'élu délégué à signer tous documents concernant les actes administratifs, les marchés publics et les documents comptables et financiers liés à cette opération ;

- **AUTORISER** madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter auprès de l'ensemble de nos partenaires publics ou privés les subventions, fonds de concours et participations financières au plus fort taux (Etat DRAC Provence Alpes Côte d'Azur ; Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ; Conseil Régional Provence Alpes côte d'Azur ; Métropole et Conseil de Territoire, Union Européenne, etc...) ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2016-373 - EGLISE DE LA MADELEINE- AUTORISATION DE POURSUITE ET D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DES INTERIEURS ET DES SALLES ANNEXES DE L'EGLISE - AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA PHASE DE MAITRISE D'OEUVRE ET DES DIAGNOSTICS COMPLEMENTAIRES - DEMANDES DE SUBVENTIONS-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Mission de Maîtrise d'Oeuvre pour la restauration et la valorisation de l'Eglise de la Madeleine

Diagnostiques complémentaires préalables décomposés de la manière suivante :

1	Sur la base des études conduites et d'études complémentaires éventuelles, l'identification des causes des problèmes d'humidité mettant en péril la conservation des décors peints et en particulier celui du chœur et celle des œuvres à réinstaller dans l'église. Cette humidité est particulièrement visible sur l'ensemble des sols de la nef centrale et dans le cloître sud
2	La problématique des sols en général : qualité de conservation, niveau des sols dans les différentes parties de l'église, traitement etc. Du fait de la présence de nombreux caveaux, toutes interventions lourdes sur le sous-sol seront évitées et si nécessaires, soumises à l'autorisation et aux prescriptions du Service régional de l'archéologie.
3	Les réseaux : eaux vannes, eaux pluviales, électricité, téléphone, et accès Internet
4	Les installations sanitaires et production d'eau chaude,
5	Le système de chauffage
6	L'état des autels en marbre situés dans le chœur, la chapelle sainte Geneviève, la chapelle Peiresc, le transept et les bas côtés nord et sud accompagnés de leurs décors en relief quand il y en a.
7	Un état des autres mobiliers immeubles par destination : statues en v pierre (st Jacques et st André), marbres, pierres tombales, cénotaphe et vitrail (chapelle Peiresc), boiseries, baptistère, grilles et boiseries de la Chapelle Ste Geneviève, porte d'entrée et son tambour à l'exception des vitraux de la nef et du chœur, du mobilier et des boiseries de la sacristie qui ont déjà fait l'objet d'une étude ou d'une restauration.
8	La chapelle de la Présentation (5 ^e travée sud) fera l'objet d'une étude spécifique aux fins d'y accueillir le tableau de « l'Annonciation » (Barthélémy d' Eyck), provisoirement présenté Musée Estienne de St Jean.
9	La recherche et les premières propositions pour un espace propice à une présentation commentée succincte de l'histoire du couvent et de l'église.
10	Etat de situation accompagné de propositions pour la valorisation du cénotaphe (actuellement en partie conservé à la Cathédrale) et du Tombeau de Peiresc.
11	Une proposition de présentation au public d'un « Trésor » de dimensions modestes et dont les termes exacts seront discutés avec la MO et la Direction régionale des affaires culturelles